

*Article 43 du Règlement*

**Mme le Président:** Une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

● (1410)

**LA POSTE**

FORT McMURRAY (ALB.)—ON DEMANDE D'AMÉLIORER LE SERVICE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Jack Shields (Athabasca):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que les responsables du service postal à Fort McMurray ne sont pas en mesure d'étendre la distribution du courrier aux nouveaux quartiers de la ville à cause d'une pénurie de personnel et de l'insuffisance des allocations budgétaires prévues à ce titre, et étant donné que Fort McMurray est en pleine croissance et que de nouveaux quartiers s'ouvrent à une dizaine de milles du bureau de poste le plus proche, ce qui cause de graves problèmes aux gens de ces endroits, je propose, appuyé par le député de Don Valley-Ouest (M. Bosley):

Que la Chambre ordonne au ministre chargé des Postes de réexaminer immédiatement l'enveloppe budgétaire de Fort McMurray et de débloquer les crédits nécessaires pour fournir le service adéquat nécessaire afin que...

Et je cite la proposition constitutionnelle du gouvernement.

... chaque citoyen puisse aller établir sa résidence n'importe où au Canada pour y gagner sa vie sans subir de préjudice comme c'est présentement le cas à cause du manque de services gouvernementaux fédéraux à Fort McMurray, Alberta, Canada.

**Mme le Président:** Pour présenter une telle motion il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime de la Chambre?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

**NORTHERN TELECOM**

LE PRIX INDUSTRIEL NATIONAL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Garnet M. Bloomfield (London-Middlesex):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Le lundi 6 octobre, la société Northern Telecom a été informée par L'Institut de la promotion et du prestige international de Genève, en Suisse, que ce dernier l'avait choisie pour sa plus haute distinction annuelle, le Prix industriel international. L'Institut décerne ce prix à Northern Telecom pour sa percée en tant que multinationale, pour le fait qu'elle a su pénétrer de grands marchés internationaux dans le domaine des communications ainsi que pour son avance technologique.

Northern Telecom Limited est la première société canadienne à recevoir ce prix et même la seconde en Amérique du Nord. Je propose donc, appuyé par le député de Nepean-Carleton (M. Baker):

Que le gouvernement du Canada félicite Northern Telecom pour cette réussite remarquable et lui souhaite de continuer à enregistrer autant de succès dans ses efforts pour maintenir la position de pointe du Canada dans le domaine de la technologie informatique.

**Mme le Président:** Je crois que nous allons devoir réviser notre procédure en matière de félicitations présentées au titre de l'article 43 du Règlement. Je vais accepter la motion aujourd'hui mais je pense que les leaders des partis à la chambre devront se concerter à ce sujet.

Cette motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

**LA CHAMBRE DES COMMUNES**

FÉLICITATIONS AUX ANCIENS ET AUX NOUVEAUX PAGES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est):** Madame le Président, je prends bonne note de votre remontrance. Cependant, à propos des étrangers à la Chambre, puis-je vous signaler que le caractère urgent de ma motion aux termes de l'article 43 du Règlement tient au fait que depuis le début de la session lundi de cette semaine, nous comptons parmi nous 38 «nouveaux» que nous accueillons avec le plus grand empressement. Ils ont été choisis parmi plus de 300 postulants ou candidats de toutes les régions de notre pays. Ils n'ont pas été élus et ne remplissent pas de hautes fonctions à la Chambre.

Je veux qu'on sache à quoi s'en tenir d'où l'urgence de ma motion. Je propose, avec l'appui du député de Saint-Boniface (M. Bockstael): Que la Chambre remercie les pages qui nous ont si bien servis l'année dernière, qu'elle félicite les 38 nouveaux «étrangers» et leur souhaite la bienvenue, et qu'elle espère que chacun d'eux trouvera son travail auprès de nous des plus enrichissants et intéressants, comme ce fut le cas pour leurs prédécesseurs.

**Mme le Président:** Pour mettre cette motion en délibération il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Mme le Président:** Le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall):

Que la Chambre remercie les pages qui nous ont si bien servis l'année dernière, qu'elle félicite les 38 nouveaux «étrangers» et leur souhaite la bienvenue, et qu'elle espère que chacun d'eux trouvera son travail auprès de nous des plus enrichissants et intéressants, comme ce fut le cas pour leurs prédécesseurs.

(La motion est adoptée.)